

**CPPPEHDAA**  
**Comité conjoint**  
**Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)**

**Compte rendu CPP-CPEHDAA du 6 mai 2026**

<b>Présences :</b> Boisjoli, Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	Brousseau, Kim	<input checked="" type="checkbox"/>	Brun, Louis-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>
Charbonneau, Katy	<input checked="" type="checkbox"/>	Constantineau, Joëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	Crépeau, Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumoulin, Mariève	<input checked="" type="checkbox"/>	Duval, Linda	<input type="checkbox"/>	Fleurent, Katherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Jacques, Janick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lafontaine, Annick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lebeau, Jennifer	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet, Josiane	<input checked="" type="checkbox"/>	Tessier, Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>	Paquette, Caroline (rempl.)	<input checked="" type="checkbox"/>

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Daniel Boisjoli Secrétariat : Jennifer Lebeau		
2. Adoption de l'ordre du jour		
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 17 mars 2026	<p><b>Point 3.6 : Nouveau programme de français</b></p> <p>En juin 2026, il y aura une journée de formation pour le nouveau programme de français.</p> <p><b>Point 5 : Stagiaires</b></p> <p>Formations offertes par l'UQAT pour les enseignants.es associés.es. À l'évaluation de la mesure 30020, nous constatons de ne pas toucher les trois objectifs (1- nous ne réservons aucune somme, 2- nous</p>	Daniel et Vanessa

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>touchons à 3 des 4 picots, 3- aucune somme). Un sondage sera créé afin de consulter nos intentions à réserver des sommes pour chacun des objectifs.</p> <p><b>Point 11 : Cadre de référence des classes spécialisées</b></p> <p>Modalités organisationnelles pour les classes de plus de 2 cycles, il y aura un 0,25 de service enseignant d'ajouté. Pour les autres recommandations, les directions d'école ont été consultées, Katy et Vanessa feront un suivi au mois de juin.</p> <p><b>Point 12 : Classe SIS</b></p> <p>Serait reconduite et financée. Nous sommes à observer pour voir si nous avons la clientèle pour ouvrir une classe (min. 4 élèves, identification H et 4 ans en sept.).</p>	
<b>CPP</b>		
<p>4. 1<sup>re</sup> hypothèse d'organisation scolaire primaire et secondaire</p>	<p>Vanessa explique le tableau du calcul de la moyenne pour la 1<sup>re</sup> hypothèse. Le changement d'IMSE nous permet d'accueillir plus d'élèves par groupe dans certains groupes comme à la Madone. Les inscriptions tardives sont mises sur une liste d'attente le temps d'avancer l'organisation scolaire.</p> <p>Vanessa présente la 1<sup>re</sup> hypothèse d'organisation scolaire.</p> <p>PRIMAIRE</p> <p>Saint-Eugène : - 2 classes en adaptation scolaire (1 soutien émotif et 1 soutien académique)</p> <p>Pavillon Sacré-Cœur : - 1 classe en adaptation scolaire (1<sup>re</sup> langage)</p> <p>Les classes en dépassement n'inquiètent pas les RE, car les DCE ne sont pas traitées pour le moment et nous avons en tête que les mouvements d'élèves résorberont les dépassements.</p>	<p>Vanessa Katy Daniel</p>

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>Jean-XXIII : une classe TSA en dépassement de 1 élève, mais Katy explique que le dépassement n'apparaîtrait plus. Elle nous rappelle qu'il est possible d'avoir un dépassement dans les classes homogènes lorsqu'il y a du soutien visible.</p> <p>Daniel rappelle l'annexe 55.</p> <p>Méandre : 1 classe de + au primaire, même nombre de classes en adaptation scolaire, mais pas le même type de classes.</p> <p>L'Aventure : récupère sa classe de préscolaire.</p> <p>Saint-Rosaire : en attente pour le préscolaire 4 ans.</p> <p>Boréale : les dépassements devraient être résorbés grâce aux DCE.</p> <p>Lièvre-Sud : aucun élève ne change d'école entre NDL – NDP.</p> <p>Quatre Vents : IMSE à 8 pour plusieurs écoles. Donc pas de dépassement nulle part. 1 classe de préscolaire 4-5 ans sera financé 5 ans.</p> <p>Val-des-Lacs : IMSE de 3. 1 classe maternelle de moins prévue à Saint-Jean-sur-le-Lac.</p> <p>Ferme-Neuve et Des Rivières : plus difficile pour les moyennes, 1 dépassement en 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup>, mais DCE devrait absorber le dépassement.</p> <p>Vanessa attire notre attention sur de possibles ouvertures de classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maternelle 4 ans H à Mont-Laurier pourrait ouvrir suite à l'analyse de dossier.</li> <li>• Maternelle 4 ans à Nomingue en attente d'inscription.</li> <li>• Soutien émotif à Saint-Eugène.</li> </ul>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p><u>Annexe 49 volet 2</u></p> <p>La partie patronale fait la proposition suivante : un 0,25 à NDP (intercycle 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), Val-Barrette (intercycle 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), Val-des-Lacs (haut ratio) et Sacré-Cœur (intercycle 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>). Le reste de l'allocation serait réparti dans les écoles au prorata du nombre d'élèves.</p> <p>La partie syndicale fait la proposition suivante : d'ajouter Sainte-Anne et Saint-Rosaire qui ont des classes de 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année ainsi que les classes de 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup>. Ainsi la mesure serait toute dépensée et il ne resterait plus de sommes à répartir.</p> <p>Vanessa ne pense pas que le nombre d'élèves soit un enjeu ni pour Sainte-Anne ni pour Saint-Rosaire. Pour cette école, l'annexe 12) devrait être demandée par l'école. Daniel demande une vérification de la composition de la classe pour Sainte-Anne.</p> <p>Joëlle explique qu'il est difficile de cibler les besoins puisque nous n'avons pas de portrait précis de la composition des groupes.</p> <p>Katy rappelle que les budgets EHDAA sont reçus par les écoles afin de mettre des ressources selon les besoins des élèves.</p> <p><u>Annexe 69</u></p> <p>Certaines classes de préscolaires recevront une demi-ressource selon les critères établis : Madone, Saint-Eugène et Lac-des-Écorces.</p> <p>SECONDAIRE :</p> <p>Les moyennes sont très élevées.</p> <p>Méandre : ouverture prévue d'un troisième groupe en 1<sup>re</sup> secondaire.</p> <p>EPSJ : des investissements sont à prévoir afin de s'ajuster aux moyennes. Les DCE seront refusées si nous n'arrivons pas à respecter les maximas.</p> <p>La partie syndicale questionne la composition du pré-DEP et du PAI.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>La partie patronale donne certains éléments de réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un pré-dep 15 ans et un 16 ans, ce sont des élèves à risque de décrochage et qui ont besoin de préalable pour le DEP.</li> <li>• Considéré plus comme un PPP qu'une classe spécialisée.</li> <li>• Présence essentielle du PAI puisque le déboulage n'est plus permis. Nécessaire pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en bout de piste afin d'aller chercher leur diplôme.</li> <li>• C'est toujours en lien avec le projet éducatif et scolaire des élèves.</li> <li>• Les cotes d'élèves sont prises en considération.</li> <li>• L'EPSJ tente de faire un ratio de maximum 20. Les élèves sont sélectionnés puisque c'est un PPP.</li> </ul> <p>Daniel parle de l'annexe 1 de la convention collective. Il fera des vérifications.</p> <p>Classes spécialisées secteur Mont-Laurier : statu quo à 14 groupes. Les moyennes et les maximas seront présentés à l'hypothèse 2.</p> <p>Classes spécialisées secteur Méandre : statu quo 2 groupes</p>	
5. Dérogation au régime pédagogique (LIP article 460) : Pré-DEP	1 groupe Pré-DEP en dérogation.	
6. Journée de suppléance pour la correction des épreuves ministérielles de fin d'année 25-26	La lettre et l'annexe seront envoyées la semaine prochaine. La partie syndicale est d'accord avec les documents proposés.	
<b>CPEHDAA</b>		
7. Recommandations critères de répartition des mesures conventionnées	Les 260 mesures financières seront regroupées en 13 familles afin de donner plus de latitude pour les écoles. La partie syndicale et le CSS n'ont pas plus d'infos pour le moment.	Vanessa Daniel Joëlle

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>Recommandations :</p> <p><u>Annexe 49 section</u> : voir recommandation plus haut.</p> <p><u>Annexe 69</u> : demande d'enlever le <i>une seule ressource par bâtisse</i>.</p> <p>Une discussion a lieu sur le retrait ou non.</p> <p>Une nouvelle proposition est à venir.</p> <p><u>Seuil minimal de services 15025</u> : grande baisse pour 26-27. Joëlle questionne la réflexion derrière cette baisse.</p>	
<p>8. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières (OPCRRF)</p>	<p>Partie syndicale : recommandations aux pages 13 et 16 l'an passé.</p> <p>Les recommandations ont été retenues.</p> <p>À la page 5, objectif de recueillir des données en matière de réussite scolaire. Où sont les données? Cette année, le CSS a utilisé les résultats du PEVR. Conclusion : Ce sont des données plus générales</p> <p>Page 8 et 12 : nous en avons parlé tantôt.</p> <p>Il y a beaucoup de changements cette année, Annie s'occupe de faire le travail des regroupements de mesures.</p> <p>Annexe 42 : plan Pagé : pas beaucoup de restrictions, essentiellement utilisé pour du parascolaire, vie étudiante, encadrement, TES...</p>	<p>Vanessa Daniel Joëlle</p>
<p>9. Évaluation en psychologie</p>	<p>Katy présente le one-pager. Les psychologues du CSS ont fait une présentation – consultation auprès des directions du primaire et des psychoéducateurs.</p>	<p>Katy</p>
<b>AUTRES</b>		
<p>10. Réflexion pour intégration d'un élève admis en cours d'année pour faciliter son intégration.</p>	<p>Daniel mentionne qu'il y a souvent des intégrations de nouveaux élèves qui arrivent en cours d'année sans que l'enseignante puisse se préparer (ex. : l'apprend la veille, le matin même, pas de bureau, pas le temps de voir son dossier d'aide...). Propose qu'on se mette des balises claires.</p>	

<b>OBJET</b>	<b>DISCUSSION - RÉSULTAT</b>	<b>SUIVI - QUI</b>
	<p>Vanessa mentionne qu'il faut que l'élève entre le plus rapidement. Maintenant, la loi permet de transférer le dossier d'élèves, sans la signature des parents. Il faut attendre le dossier de l'élève pour le classer dans la bonne classe (adapt ou régulier). En effet, il n'y a pas encore de balises de faites, il pourrait être intéressant qu'un petit formulaire/balises soit fait l'année prochaine.</p> <p>Demande de la partie syndicale de se mettre en priorité sur ce dossier en septembre.</p>	